

NOUVELLES VERSIONS

Nouvelles

Marcel Sanchez

L'intelligence se trouve dans la capacité à reconnaître les similitudes parmi différentes choses et les différences entre les choses similaires.

*Madame de Staël
De l'Allemagne 1813*

DEUX HOMMES ÉGARÉS

PREMIER EPISODE

« Je viens de m'éveiller, surpris, j'ai dû m'endormir sans m'en rendre compte, debout, incliné contre la paroi de terre. Il ne fait pas froid, il règne un silence surprenant, tout a l'air calme, qu'est ce qui a bien pu écourter mon sommeil ? Je tourne ma tête de droite à gauche, elle me fait mal, il n'y a personne près de moi, je suis seul, juste entouré de cette familière odeur de pourriture. Ce n'est pas elle qui a pu me réveiller, j'y suis trop habitué. C'est drôle ce calme, presque inquiétant. Je tends l'oreille sans bouger de ma position, je voudrais bien entendre quelque chose, je ne sais pas moi, une voix au loin, un bruit rassurant, autre chose que ce silence de mort. Pourtant je n'étais pas seul lorsque tout a semblé ralentir puis se calmer, après des heures de vacarme, comment ai-je pu m'endormir planqué contre le mur de calcaire qui s'est effrité sous les tremblements du sol. Je me souviens d'Antoine qui me disait « On dirait que ça se calme, on va pas tarder à sortir ! » On appréhendait les coups de sifflet. Il n'est quand même pas parti en me laissant dormir. Il va falloir que je bouge, qu'est-ce que je fous là ? Je m'écarte de la paroi dont les plaquettes de calcaire

s'effondrent encore plus, je me sens lourd, il va falloir que je gratte toute cette terre collée après moi. Je m'aperçois en avançant que tout à changer alentour, je ne reconnais plus l'endroit, tout est bouleversé, la terre retournée. Les aménagements que nous avons bâtis, les abris, les sacs de sable ont disparu. Je me suis peut-être perdu en courant avant de me plaquer contre cette paroi où j'ai fini par m'endormir. Je m'aperçois qu'il fait beau, j'ai l'impression que c'est le matin, quelle heure est-il ? Soudain, comme dans un rêve, derrière moi, une voix amie me surprend,

- Bon Dieu, qu'est-ce qu'on a pris ! Vous parlez d'une bande de cons ces artiflos!¹ Ils nous tirent dessus maintenant !

Antoine arrive en trébuchant, couvert de terre, il a un peu de sang sur son visage noirci et n'a plus son casque, il est à peine reconnaissable avec sa tignasse en bataille,

- T'es blessé ?

- Non, j'ai pris un caillou, c'est rien. Et vous sergent, ça va ?

- Oui, où sont les autres ? Qu'est-ce qui s'est passé ?

- Envolés ! On allait sortir, ça semblait se calmer quand un dernier est arrivé. On l'a pris en plein. Un cent cinq, j'ai senti la vibration, j'me suis dit, celui-là c'est pour notre pomme ! Je viens de me réveiller, sous les cailloux. J'en reviens pas qu'on soit entier. Tout le monde a disparu, il y a pas mal de gars allongés par là !

Il accompagne ses mots d'un geste du bras. Je lui demande,

- Tu sais combien de temps on est resté dans les vapes ?

- Non, mais j'imagine un bon moment, j'ai l'impression que les copains sont loin, on entend rien. Vous avez vu votre casque, sergent ?

Je l'enlève de ma tête pour m'apercevoir que le sommet est complètement écrasé, ce n'est plus un casque, c'est une casserole. Voilà ce qui m'a endormi, debout, coincé entre deux blocs de la tranchée, brave Adrian². »

1 Artilleurs, en argot militaire.

2 Modèle de casque français 14-18

DEUXIEME EPISODE

Le juge d'instruction Mercier pensait, les coudes appuyés sur son bureau, le bas du visage soutenu par sa main gauche, la droite posée, immobile, sur le clavier de son ordinateur. Il venait de revivre dans son esprit un épisode de la vie d'un grand-oncle paternel durant le conflit de 1914, tel que lui avait maintes fois raconté son père. Il ne comprenait pas pourquoi cette histoire lui était revenue en tête avec tant de détails qu'il n'avait, bien sûr, jamais entendus et qui ne pouvaient être que le fruit de son imagination, alors qu'il poursuivait l'instruction d'une affaire criminelle dont le procès s'ouvrirait prochainement devant la Cour d'Assises de Montpellier. Il s'agissait d'une histoire de meurtre pour laquelle il avait mis en examen et placé en détention provisoire deux hommes qu'il soupçonnait d'en être les auteurs. Elle ne paraissait pas particulièrement complexe, au premier abord. Les faits que relatait l'enquête policière, ainsi que les dépositions des témoins, accusaient ces deux hommes d'avoir assassiné une octogénaire afin de la dévaliser. Ils s'étaient introduits chez elle par effraction, forçant la porte d'un sous-sol, en pleine nuit. Surpris par la vieille femme au sommeil léger, ils l'avaient assommée et étouffée au moyen d'un oreiller, jusqu'à ce que mort s'ensuive, avant de lui subtiliser ses économies, ses bijoux et différents objets de valeur. Ils avaient été aperçus quelques jours auparavant, rôdant dans les environs et pénétrant même dans le jardin de la victime. Une rapide enquête de proximité les fit identifier par le voisinage. Une perquisition effectuée au domicile qu'ils partageaient permit de retrouver un des bijoux dérobés. Ils furent mis en

examen et incarcérés. Il s'agissait de deux émigrés d'Europe de l'Est, en situation légale, qui travaillaient comme manœuvres dans une entreprise de la cité. Ils n'avaient pas pu justifier de leur emploi du temps concernant ce soir-là, et en plus, du sang avait été retrouvé après la porte, provenant d'une entaille qu'avait à la main un des deux individus. La police en avait déduit qu'il s'était blessé en la forçant, les tests A.D.N. s'étant déclarés positifs pour l'un d'eux. On avait retrouvé près de la porte, dans la maison du crime, en plus des traces de sang, un outil que leur patron reconnut comme lui appartenant. Le plus jeune finit par avouer, au cours de l'interrogatoire de police et voyant les preuves s'accumuler, qu'ils étaient venus, pour effectuer un travail clandestin, quelque temps auparavant chez cette dame, afin de remplacer la serrure à sa demande. C'est comme cela qu'il s'était blessé à une main, laissant une trace de sang sur la porte. C'était certainement à cette occasion que des voisins les avaient aperçus. Quand les policiers lui demandèrent comment ils avaient rencontré cette femme, il déclara qu'ils étaient déjà intervenus tous deux chez elle pour le compte de leur employeur, fait que ce dernier confirma. Cependant, ils furent incapables d'expliquer comment un des bijoux volés s'était retrouvé chez eux. Ils se disaient innocents de ce meurtre qui ne les concernait pas. Le plus âgé confirma ces déclarations, sans concertation avec son ami. Le seul élément qui plaidait en leur faveur était les témoignages favorables faits par cet employeur et leurs collègues. Ils étaient considérés comme travailleurs et sérieux, dévoués et toujours prêts à rendre service. Alors, le juge Mercier réfléchissait. Même si ces hommes étaient venus changer cette serrure à la demande de la victime, rien n'interdisait de penser qu'ils soient revenus pour la cambrioler et qu'ils l'aient tuée, pris de panique en étant surpris et sachant qu'elle les avait reconnus. Et puis il y avait ce bijou retrouvé chez eux. Et pourtant, le magistrat doutait sans raison apparente. Il n'avait d'ailleurs pas fait part de son incertitude au procureur, pour qui la culpabilité de ces hommes ne faisait aucun doute. Quant à la police, elle en était elle aussi convaincue. Il allait devoir produire ses conclusions pour sa dernière affaire, après une longue carrière au cours de laquelle il n'avait que très rarement été atteint par un doute, comme celui qui le perturbait aujourd'hui. Il n'en comprenait pas la raison. Alors, son esprit s'égarait de

nouveau vers ce parent qui errait sur son champ de bataille de 1914 en compagnie d'un collègue.

TROISIEME EPISODE

« Nous décidons, avec Antoine, de nous mettre en route sans tarder, afin de rejoindre les lignes et les copains du 81^e de Montpellier, enfin ce qu'il en reste, car la relève n'arrive toujours pas. Je le suis alors que nous nous fauillons dans les boyaux jonchés de cadavres, parfois de morceaux de cadavres, tellement nous avons été pilonnés par les boches ces jours derniers, avant que les chefs ne se décident à la contre-attaque. Nous ne reconnaissons plus l'endroit, tout a été détruit, noyé dans la terre mille fois retournée. Plus de barbelé, plus de postes de garde, plus d'abris ni de réduits, même le pigeonnier, que certains avaient installé, a été pulvérisé, les malheureux volatiles gisent dans la boue avec les hommes. Nous décidons de sortir et de suivre par le haut, on va bien finir par arriver quelque part où ça vit toujours, où ça meurt encore. D'ailleurs, il nous semble percevoir maintenant, au loin, comme un roulement continu de sons indéfinissables, pas des grondements de canons, plutôt un tumulte, comme des meutes de bêtes sauvages qui s'affrontent dans lesquelles on distingue par moments des cris presque humains et des coups de feu. Ils sont par là, au corps à corps. Mais tout cela est très faible et paraît éloigné, nous n'y sommes pas encore, les copains ont vite avancé. Nous convenons de nous arrêter un instant sur le bord d'un trou. Voilà une demi-heure que l'on cavale avec notre barda sur le dos. Antoine s'est muni d'une branche

qu'il a trouvée au sol pour s'aider, moi je m'appuie sur mon Lebel que j'ai toujours. Sitôt assis, on partage le peu d'eau qu'il reste dans mon bidon et j'en profite pour gratter, avec un bout de ferraille, la boue séchée qui alourdit ma capote. Antoine me demande subitement,

- Vous savez quel jour on est, sergent ?

- Je crois qu'on est le dix ou le onze.

- Si on est le 11 mars, c'est notre anniversaire de mariage avec ma bourgeoise.

- Félicitations mon vieux ! Je savais que tu étais marié, mais ça te fait combien d'années ?

- Trois ans.

- Alors tu t'es marié et tu es parti aussitôt ?

- C'est ça, j'ai quitté Montpellier aussitôt. Enfin, on a quand même pris le temps de faire un gamin. Je l'ai vu six fois en tout.

Il sourit face à l'image qu'il évoque et qui envahit son esprit. Avec nos gueules sales et hirsutes, je réalise subitement que le vieux barbu qui m'accompagne est un tout jeune père de famille qui vient juste de fonder un foyer, avec une fille de son âge qu'il appelle sa bourgeoise. La malheureuse risque chaque jour, à chaque instant, de se retrouver veuve, après s'être retrouvée mère, à peine sortie de l'adolescence.

- T'inquiète pas, bientôt tu vas te rattraper. Tu les verras tous les jours. Moi tu vois, je n'ai que mes parents qui m'attendent.

- Même pas une petite amie par-là ?

- Non, elle est partie, elle trouvait la guerre trop longue à son goût. Elle a eu peut-être raison, ça commence à être long pour le mien aussi. »

QUATRIEME EPISODE

Le juge interrompit ses pensées et se pencha une fois de plus sur le passé de ces deux hommes dont il avait eu pour charge de définir la responsabilité dans cette affaire de meurtre. Un meurtre en réunion, même si leurs avocats commis d'office arrivaient à leur faire obtenir le bénéfice de circonstances atténuantes, en allant fouiller dans des antécédents certainement misérables, là-bas, dans leur pays d'origine, même s'il n'y avait pas de préméditation, ils allaient en prendre pour trente ans de réclusion. Ils auraient, dans les meilleures conditions, une peine incompressible de vingt-deux ans. Le procureur ne pourrait pas faire moins que de réclamer le maximum prévu, pour ce meurtre ignoble, c'est-à-dire la réclusion criminelle. Il feuilleta dans sa mémoire des documents qu'il avait lus et relus, leurs biographies qu'il connaissait par cœur, espérant arriver à consolider cette intime conviction qui semblait maintenant reculer chaque fois qu'il s'en approchait. Le plus âgé des deux, bien qu'il lui parût plus instruit que son camarade, avec un raisonnement plus mature, n'arrivait pas à apparaître, à ses yeux, comme l'instigateur de l'acte, le cerveau, le plus malin qui avait échafaudé l'affaire et entraîné le jeune simplet prêt à tout pour suivre son aîné. Par contre, il ne parvenait pas à imaginer le jeune, embarquant le plus âgé dans une action irréfléchie, et celui-ci y participer afin de l'aider et lui éviter de commettre le pire dans l'accomplissement du larcin. Il n'arrivait pas à dissocier leurs

responsabilités, à séparer leurs rôles. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, l'aîné, qui avait trente et un ans, était célibataire et le plus jeune, de neuf ans de moins, était marié dans son pays et père d'un jeune enfant. Les raisons qui les avaient fait quitter leur région étaient évidentes, liées à la misère. N'ayant aucun métier, mais travailleurs et courageux, ils étaient partis ensemble à la recherche de ressources plus décentes. Leurs avocats avaient démontré que le jeune envoyait ou portait régulièrement de l'argent à sa femme, en espérant la faire venir bientôt avec leur bébé, et que l'aîné aidait ses parents. Ceux-ci lui avaient donné une éducation qui apparaissait, pour ce pays, d'un niveau supérieur à la moyenne. Il avait même fait quelques études secondaires dans un collège religieux de la capitale, mais les moyens du foyer n'avaient pu le conduire plus loin. Il avait dû se contenter de quelques petits boulots, aidant son père, jusqu'à son départ. Quant au jeune, il avait eu une enfance misérable, au milieu d'une famille nombreuse, exploité et battu par des parents à la moralité peu recommandable. Il avait fugué plusieurs fois et n'avait eu qu'une hâte, celle de quitter son foyer dès qu'il rencontra cette jeune fille qu'il épousa. Les deux hommes s'étaient liés d'amitié sur un chantier et avaient décidé de partir ensemble pour la France, où ils réussirent à régulariser par la suite leur situation. Le juge Mercier allait donc déposer ses conclusions contre ces deux hommes, en imaginant que le plus jeune obtiendrait aisément le bénéfice des circonstances atténuantes, compte tenu de son passé et de sa situation familiale. Son avocat n'allant pas manquer de s'en servir. Et puis, il replongea, sans savoir pourquoi, dans l'errance du grand-oncle et de son camarade.

CINQUIEME EPISODE

« Comme disent nos vieux officiers, voilà vingt minutes que nous marchons au canon, Antoine et moi, et toujours personne, rien que la désolation, des troncs d'arbres déchiquetés et de la terre remuée, dans laquelle nous progressons difficilement. Il nous semble même que le tumulte lointain, que nous avons fini par percevoir, se soit éloigné pour disparaître complètement. Où sont-ils ? Il faut se rendre à l'évidence, nous sommes perdus, lâchés par les nôtres. Nous nous asseyons à nouveau sur un tronc, Antoine me dit,

- Il faudrait qu'on rejoigne la compagnie avant la nuit. Quelle heure il doit-être, sergent ?

- Je n'en sais rien, fin de matinée ou début d'après-midi. Il va falloir trouver de la flotte.

Nous finissons par nous remettre en marche, mais le soir finit par nous rattraper. On relève le col et on se couche dans un trou. La faim et maintenant le froid nous assaillent. La fatigue a fini par nous endormir malgré le froid, mais c'est lui qui maintenant nous réveille. Nous repartons le ventre vide, sans trop savoir où. Au bout d'une paire d'heures de montée et de descente, dans les cailloux et les barbelés, soudain, un bourdonnement très faible nous parvient, nous tournons la tête dans tous

les sens, nous l'avons perçu ensemble, il s'amplifie et semble venir d'en haut. Nous regardons vers le ciel, c'est maintenant un vrombissement, celui d'un avion qui nous survole. Je crie à Antoine,

- C'est un Bébé³ ! Regarde ! Faisons-lui signe ! Vite !

Nous nous mettons aussitôt à agiter les bras comme des fous. Peut-il seulement nous voir ? Vu du ciel le sol doit ressembler à un capharnaüm où tout est mêlé dans la même teinte, couleur de boue. Enfin, un espoir incroyable, il semble tourner comme pour venir nous survoler. Nous gesticulons de tous nos membres, nous poussons des hurlements, comme s'il pouvait nous entendre. Il descend vers nous, on peut voir nettement un bras s'agiter, par-dessus la carlingue, il nous a vus. Nous rions comme des gosses, je dis à Antoine,

- Encore va-t-il falloir qu'il rentre et qu'il nous signale.

Soudain, il descend encore plus bas, fait un tour et lorsqu'il passe au-dessus de nous, nous voyons voler une boule rouge, comme un chiffon qui descend vers le sol. Antoine s'écrit,

- Il nous a largué quelque chose !

Nous nous précipitons vers l'objet qui a atterri sur la terre à une cinquantaine de mètres, tandis que l'avion disparaît en prenant de l'altitude. Je finis par trouver son largage au fond d'un trou. Il s'agit d'un chiffon rouge, noué en boule, une feuille de carnet de vol est enroulée à l'intérieur. On peut y lire, griffonné d'une écriture mal assurée : « Tout droit- dans ma direction- 6 km ». Merci l'aviateur ! Il a compris que nous étions perdus et nous indique la position des nôtres. »

3 Avion français Nieuport à une place.

SIXIEME EPISODE

Comme d'habitude, depuis quelques jours, le juge Mercier sentait un doute rôder autour de lui. Son enquête était claire, la police lui avait fourni des éléments sérieux, le procureur les avait approuvés, alors il ne comprenait pas ce sentiment d'incertitude qui surgissait maintenant, tardivement, sans raison apparente.

Il fut à nouveau perturbé dans ses réflexions du moment. Il repensa à la rédaction de ses conclusions telles qu'il allait les produire. Il imagina que ces hommes pourraient, s'ils le désirent, accomplir leur peine dans leur pays d'origine, conformément aux directives du Conseil de l'Europe et s'en serait fini avec cette affaire qui allait être la dernière de sa carrière. Seulement voilà, telle une nuée d'insectes à l'assaut d'une lumière nocturne, ses pensées l'envahissaient et grignotaient à nouveau son apparente conviction, semant derrière elles un doute qu'il tentait de chasser en poursuivant sa tâche. Il leva la tête en direction du portrait de son grand-oncle, une vieille photo accrochée sur un mur de son bureau, le sergent de 1914, comme pour lui demander de l'aide.

Le juge interrompit à nouveau sa rédaction, en imaginant la petite salle d'audience du tribunal de cette préfecture de province pleine à craquer. La victime était connue dans la cité, en tant qu'ancienne responsable d'association et professeur de musique. Le crime avait horrifié la population. La haine du public envers les deux émigrés sera palpable. Ils seront là, assis côte à côte sur le banc de justice, interrogeant du regard

leurs avocats devant eux. Les témoins se succéderont, ceux qui avaient vus, ceux qui avaient cru voir, ceux qui pensaient avoir vu ces deux hommes de l'Est, rôder autour de la vieille dame. Heureusement, il y aura aussi, les amis, les copains du boulot que la défense avait mobilisés et qui viendront dire qu'ils étaient des gars bien qui envoyaient tous les mois une partie de leur paie à leurs familles, incapables de faire des choses pareilles. Sera là également, le moniteur du centre d'insertion qui expliquera la bonne volonté qu'ils avaient démontrée dans leur apprentissage de la langue, et leur patron, qui n'avait rien à leur reprocher dans leur tâche et qui semblait prêt à pardonner un travail noir occasionnel. Il les estimait bien puisqu'il les logeait dans un modeste appartement qu'il possédait tout près de l'entreprise. Cependant, comme n'allait pas manquer de le marteler le procureur, il n'y avait aucune preuve de ce changement de serrure à la demande de la victime pour justifier le sang après la porte et l'outil de l'entreprise oublié sur place. Aucun des deux accusés n'avait pu prouver l'acquisition de cette nouvelle serrure qu'ils avaient soi-disant installée. Et quand bien même, si cela avait été prouvé, est-ce que cette intervention n'aurait pas servi de repérage pour l'exécution de l'acte criminel prévu pour une seconde visite ? Enfin, voyons ! Une pièce du butin avait tout de même été retrouvée chez eux et sans qu'ils puissent fournir d'explications. Quant au restant du vol, cela signifiait tout simplement que les objets de valeur et les bijoux avaient été revendus à un recéleur, et que le liquide avait déjà passé la frontière. La fille de la victime, qui habitait avec sa gamine de seize ans dans le département voisin, avait découvert sa mère morte, en venant la visiter. C'est elle qui s'aperçut aussi du vol. Sa mère lui avait montré un jour l'endroit où elle cachait ses économies. Le dernier membre de la famille à l'avoir vu vivante était cette petite fille qui était venue passer quelques jours chez elle à l'occasion de vacances scolaires. Il revoyait cette mignonne adolescente qui avait accompagné sa mère lors d'une audition. L'autopsie du corps avait révélé que le meurtre avait eu lieu une semaine après son départ.

Il quitta son bureau pour aller boire un verre d'eau, c'est alors qu'il repensa aux deux soldats désorientés.

SEPTIEME EPISODE

« D'après le message de l'aviateur, il ne doit plus nous rester que vingt minutes de marche pour rejoindre nos lignes. Antoine se traîne un peu, à quelques mètres derrière moi, je l'entends souffler par moment. Malgré son jeune âge, le petit gros n'est pas avantagé pour la marche, surtout avec notre barda de vingt-cinq kilos sur le dos. Le bruit de ses gamelles qui brinquebalent me ferait presque sourire si nous étions dans une autre situation. Je prends pitié,

- Tu veux faire une pause ?

Quand il me répond « d'accord », il est déjà tombé sur ses fesses au sommet d'un talus. Je m'assieds près de lui, j'ai juste le temps de vérifier qu'il n'y a plus une goutte d'eau dans mon bidon que nous entendons crier derrière nous,

- Qu'est-ce que vous foutez là, vous deux ?

On se retourne, surpris, pour voir arriver sur nous un adjudant accompagné de deux soldats. Il a un regard mauvais, je suis tout de suite étonné par l'attitude des deux biffins⁴ qui saisissent les fusils qu'ils portaient à la bretelle. Le sous-officier nous hurle,

- Debout !

Il me regarde méchamment,

- Touche pas à ton fusil, toi, le sergent ! Vous êtes de quel régiment ?

⁴ Soldat-fantassin

Antoine se demande ce qui nous arrive, il reste muet, je réponds,

- On est du 81e de Montpellier, 3e compagnie, mon adjudant. Enfin on fait partie du 31e.

Il me regarde, ahuri,

- Le 31è ? Ça fait longtemps qu'il n'est plus là, le 31e !

- Ça fait vingt-quatre heures qu'on marche pour rejoindre, mon adjudant.

Antoine ajoute,

-On s'est perdu, mon adjudant, on marche depuis hier matin.

On a plus d'eau.

- Ouais, vous raconterez ça au lieutenant, on va vous ramener. Mais vous trouverez personne du 31e, il a été relevé !

Un des deux biffins nous tend son bidon, nous buvons une goulée et nous nous mettons en route, encadrés par eux, ils ont pris mon lebel sur un geste de l'adjudant.

Au bout d'un bon quart d'heure de marche sur un sentier caillouteux, nous arrivons sur une espèce de terre-plein où des hommes sont occupés à charger dans des camions des corps sans vie qu'ils entassent. L'adjudant se retourne vers nous et nous lance,

- Voyez ! Le voilà le 31e. Enfin ce qu'il en reste. Vous avez eu de la chance de vous perdre !

Le ton que cet homme emploie pour nous parler, le fait qu'il m'ait désarmé, tout cela me laisse à penser qu'il se demande si nous ne sommes pas des déserteurs. Je regarde instinctivement Antoine, je vois dans ses yeux qu'il partage mon point de vue.

À notre grande surprise, on nous garde jusqu'au soir dans une pièce qui fait partie de cette ferme à moitié ravagée et dont la ruine a été aménagée en poste de commandement avancé. Lorsque je demande ce que l'on va faire, un jeune lieutenant, qui semble prêter l'oreille au vieil adjudant qui nous a conduits là, me répond que nous allons être transférés vers l'arrière. On nous donne une gamelle pleine de haricots et un verre de rouge, Antoine est rassuré, il se lance sur sa gamelle à grosses cuillérées. Je ne sais pas pourquoi, mais je ne me sens pas si serein que lui. Il règne dans ce poste une drôle d'atmosphère, les gars qui rentrent dans le bureau du lieutenant et en ressortent nous lancent en passant des regards curieux, pas un ne nous adresse la parole, pendant que nous avalons nos fayots, sur

un coin de banc. On se sent mieux. Le lieutenant arrive vers nous, nous présente une cigarette je l'en remercie en lui disant que je ne fume pas, Antoine la prend en souriant au lieutenant qui me demande de le suivre dans son bureau. Assis face à lui, je le vois fouiller dans ses papiers en fumant, il relève la tête, m'examine et me demande mon livret militaire. Je le lui remets, il le feuillette et me dit,

- Qu'est-ce que vous foutiez là avec votre camarade ?

- On attendait de monter à l'assaut avec la 3e compagnie quand on a pris un 110 de chez nous sur la tranchée, mon lieutenant. Le caporal Lartigue s'est retrouvé enterré près de moi. J'ai été assommé par une pierre. Lorsqu'on a repris nos esprits, il n'y avait plus personne. Je ne sais pas combien de temps nous sommes restés évanouis. Nous avons pensé les rejoindre en partant dans la direction de l'attaque, mais on a dû se dérouter sans nous en rendre compte, nous nous sommes perdus. Nous avons passé la nuit dans un trou et lorsque l'adjudant nous a retrouvés nous marchions depuis cinq à six kilomètres. C'est un aviateur qui nous avait remis dans la bonne direction.

- Quoi ? Vous vous foutez de moi ? Il n'y a pas d'aviation dans le secteur.

- Je vous assure que si, mon lieutenant, un Nieuport nous a aperçus tandis qu'on lui faisait de grands signes. Il nous a lancé un message dans un chiffon pour nous dire de suivre dans sa direction pendant six kilomètres. Nous nous étions arrêtés pour souffler quand l'adjudant nous a rencontrés.

- Vous l'avez ce message ?

- Non, on ne l'a pas conservé. C'était juste trois mots enveloppés dans un chiffon rouge.

Il me regarde un instant, la cigarette pendante sur sa lèvre inférieure, il semble réfléchir et finit par me dire,

- Bon, eh bien on va vous emmener tous les deux à Vigny et vous expliquerez tout ça au commandant. Vous pouvez disposer, sergent. Dites au caporal de venir.

Je salue, sors du bureau et fais signe à Antoine d'entrer à son tour. Il me lance un regard interrogateur, je le rassure par une mimique, car je le vois inquiet. Quand il ressort un quart d'heure après, il me fait une grimace laissant entendre qu'il ne comprend pas ce qui se passe. Il s'assied près de moi et me glisse à l'oreille,

- C'est quoi Vigny ? Qu'est-ce qu'ils nous veulent, sergent ?

- Je suppose que c'est là que se trouvent les gars du 31e, puisque l'adjudant nous a dit qu'on a été relevé. Il va falloir que l'on explique notre aventure encore un coup.

Vingt minutes plus tard, on nous charge dans un fourgon, avec notre barda et trois autres gars sans arme, comme nous. Nous ne les connaissons pas. Nous apprenons en cours de route qu'ils sont de Montauban et qu'ils se sont évadés pendant une attaque d'artillerie, après avoir été faits prisonniers par les boches. Après une heure de route, on arrive dans un village appelé Vigny. Il n'a pas l'air trop ravagé, on s'aperçoit que l'on s'est un peu éloigné du front. On nous fait descendre à un kilomètre de la commune, dans une espèce de grosse ferme avec un bâtiment central qui ressemble à un château. Il y a une grande infirmerie avec plusieurs fourgons des services de santé qui débarque des civières de soldats blessés. Au fond du parc, on aperçoit au loin un alignement de casernements et des garages de véhicules. L'ensemble, entouré de bois, fait plusieurs hectares. Voilà un moment que nous n'avions plus vu d'arbres entiers et debout. C'est une espèce de village militaire, clôturé et gardé par des sentinelles. Dès que nous mettons pied à terre, un sergent-chef nous conduit tous les cinq dans un petit baraquement, derrière la bâtisse principale. Il y a là une dizaine de lits de camp. Il nous dit de nous installer où nous voulons, tout a l'air inoccupé. La soupe est à 6 heures, l'extinction des feux à 9 heures. Je lui demande si on a des nouvelles de notre régiment. Il me dit qu'il n'y a personne ici du 31e, mais si cela m'intéresse, qu'il va se renseigner et me tiendra au courant. Je le remercie et rejoins les autres, nous n'avons plus qu'à nous reposer. Antoine me dit qu'il essaiera demain de savoir s'il y a possibilité de déposer une permission. Il voudrait bien descendre voir sa petite famille pendant quelques jours. Il me donne envie d'en faire autant, seulement pour moi c'est plus difficile d'en obtenir une, en tant que célibataire, je ne suis pas prioritaire. »

HUITIEME EPISODE

Il abandonna ses deux soldats dans leur cantonnement pour imaginer l'audition des témoins se déroulant normalement devant la Cour d'Assises. Rien de nouveau ne ressortirait des témoignages à charge dont les avocats de la défense allaient tenter de démontrer la fragilité. En particulier ceux de personnes âgées qui, passant une bonne partie de leurs journées à la fenêtre, retrouvaient subitement l'acuité visuelle de leur jeunesse pour distinguer les traits d'individus qui pénétraient chez leurs voisins d'en face. La compassion des jurés allait être certainement sollicitée par la présence de la jeune épouse d'un accusé, tenant son enfant par la main. Alors le procureur balayerait tout cela d'un grand effet de manche, rien ne pouvant excuser ce crime odieux, les conséquences d'une triste condition sociale ne justifiaient pas ce geste impardonnable qui privait une femme et sa fille de l'affection de leur parente. Il connaissait par cœur la stratégie de ces joutes oratoires qu'il entendait déjà dans sa tête. Soudain, en plein milieu de ses réflexions, son téléphone retentit. Le commissaire de police, qui avait été chargé de l'enquête, l'informa qu'il venait de recevoir, par un de ses inspecteurs, une déclaration qu'il lui fallait absolument entendre. Le magistrat, surpris, décida de le faire sur le champ. Il convoqua immédiatement les policiers et leur témoin. Une somme d'interrogations l'envahit. Qu'allait-on lui révéler ? Le juge Mercier se demanda si la défense n'avait pas sorti de sa manche le témoin de dernière minute dont les révélations allaient tout faire basculer. Il pressentait l'évènement, le redoutait, mais curieusement il lui semblait l'espérer afin d'en finir une fois

pour toutes avec ce doute qui le taraudait, sans en définir la cause, comme un pressentiment. Apprendre un nouvel élément allait peut-être lui permettre de fonder définitivement son intime conviction, quitte à revoir ses conclusions. On frappa à sa porte.

Le juge vit entrer dans son bureau le commissaire en compagnie d'une vieille femme. Il les pria de s'asseoir, tandis que le policier lui dit,

- Monsieur le juge, voici madame Dubeau, une voisine de madame Lherbier, qui s'est présentée spontanément dans nos locaux ce matin pour nous faire une déclaration au sujet du meurtre dont vous instruisez le procès. Je pense qu'il est nécessaire que vous l'entendiez.

Se demandant qui était cette femme dont on n'avait jamais entendu parler, le juge se tourna vers elle, une vieille dame qui devait avoir presque l'âge de la victime. Il lui demanda de décliner son identité, elle lui répondit, d'une petite voix mal assurée,

- Josette Dubeau, soixante-dix-huit ans, retraitée.

Il prit note en ajoutant,

- Très bien, je vous écoute madame. Répétez-moi tout ce que vous avez dit à monsieur le commissaire.

- J'étais une amie de cette pauvre madame Lherbier qui a été assassinée. J'habite près de chez elle. Je connais les coupables, monsieur le juge, ce ne sont pas ces hommes. Ses paroles devinrent saccadées. Elle baissa la tête pour dire,

- Mon petit-fils connaît les coupables.

La stupeur envahit le magistrat. Il dit à la femme tremblante,

- Vous êtes consciente, madame que ce que vous nous dites est très grave.

La pauvre femme avait des larmes aux yeux, elle poursuivit en regardant le juge d'un air égaré,

- Il me l'a avoué, je ne peux pas laisser condamner ces hommes, monsieur le juge.

Ce dernier échangea un regard avec le commissaire, et demanda à la vieille dame,

- Que vous a dit exactement votre petit-fils, madame ?

- Il fréquente la petite Lambert, qui vient de temps en temps chez sa grand-mère. Elle s'était vantée devant tous ses amis d'avoir vu dans une armoire les bijoux de cette femme dont elle hériterait un jour. Elle leur avait dit

qu'il y avait aussi beaucoup d'argent dans une boîte. Il m'a dit qu'il connaissait les trois garçons qui ont fait ça, enfin surtout un qui lui a tout raconté. Il lui a même dit où se trouve caché tout ce qu'ils ont volé. Vous comprenez, ils ont besoin d'argent pour acheter leur drogue.

- Quel âge a votre petit-fils, madame ?

- Il va avoir dix-neuf ans.

- Il sait que vous avez parlé de tout cela avec la police ?

- Non, il vient seulement de m'en parler.

- Très bien, et il est où en ce moment ?

- Dans son lycée, je suppose. Vous allez l'arrêter, monsieur le juge ?

- Non, madame, pour l'instant nous allons l'interroger.

Le commissaire se leva pour raccompagner la femme, le juge lui dit à l'oreille,

- Prenez le nom de ce garçon et récupérez-le discrètement à sa sortie du lycée, je vais l'interroger moi-même.

En attendant que la police lui amène le nouveau témoin, il retrouve soudainement dans ses pensées les deux soldats buvant un quart de café.

NEUVIEME EPISODE

« Nous terminons notre café avec un bout de pain, quand le sergent-chef, à qui j'avais demandé la veille des nouvelles du 31e, arrive près de moi et me dit,

- C'est toi qui m'as demandé après le 31e ?

- Oui, on est du 31e, lui et moi.

Je lui désigne Antoine, qui a retrouvé le sourire. Le sous-officier me répond, sans nous regarder,

- Ça fait trois jours qu'il a été relevé, après l'attaque sur le Morthomme. Il est au repos à Arches, dans les Vosges. Il n'y a que le train qui va là-bas et le train c'est à Lérrouville, à trente bornes d'ici.

La conversation est brusquement interrompue par un adjudant qui arrive sur nous sans que nous l'ayons vu,

- C'est vous les gars du 31e ?

- Oui, mon adjudant.

- Suivez-moi.

Nous obéissons. Il nous conduit en direction du gros bâtiment, à l'entrée du camp, l'espèce de château que nous avons remarqué en arrivant. Lorsque nous pénétrons dans les lieux, je suis atterré de croiser les trois gars qui partagent notre dortoir, la tête baissée, escortés par deux soldats en arme. Antoine me lance un regard d'incompréhension, la bouche ouverte. Nous traversons un grand hall, où des officiers et des sous-officiers vont et

viennent, des documents à la main. L'adjudant nous introduit dans un bureau, tout au fond. Nous y pénétrons, et nous mettons au garde-à-vous en saluant. Derrière une grande table se trouve un commandant entouré d'un lieutenant et d'un adjudant. Nous restons debout, le commandant nous demande de décliner nos identités et le groupe de combat auquel nous étions affectés. Ensuite, il demande à Antoine de sortir et d'attendre son tour dans le couloir. Je reste seul avec eux et il m'interroge sur les événements qui ont fait que nous nous sommes retrouvés loin des nôtres. Il s'adresse à moi d'une manière bien sûr autoritaire, mais sur un ton sec et tranchant, manifestement il ne croit pas un mot de ce que je lui raconte. Il explose de colère lorsque je lui explique l'épisode de l'avion qui nous a repérés et remis sur notre chemin, en me demandant si c'est tout ce que j'ai trouvé comme bobard et si j'ai conservé ce fameux message largué par l'aviateur. Comme je lui réponds par la négative, je vois à ce moment-là le lieutenant se pencher à son oreille et lui parler tout bas. À la suite de quoi il me dit qu'ils vérifieront. Tandis que se déroule l'interrogatoire, une affreuse réalité m'apparaît, celle que je redoutais depuis notre arrivée au poste avancé, nous n'avons pas été retrouvés comme soldats égarés, nous avons été capturés comme déserteurs. Je n'arrive pas à y croire. Nous subissons le même sort que les trois gars que nous avons croisés en arrivant, nous allons être mis aux arrêts. On me fait sortir en me demandant d'appeler mon collègue. Antoine pénètre à ma place dans le bureau du commandant, je n'ose pas le regarder. Je le sais plus fragile que moi psychologiquement, je me demande comment il va réagir lorsqu'il va réaliser notre situation. Je ne tarde pas à le savoir, il ressort un instant après en compagnie de l'adjudant-asseesseur, il a les larmes aux yeux. Il me lance un regard perdu comme si j'avais la solution pour nous sortir de ce cauchemar. Deux soldats nous encadrent et nous partons sous la conduite de l'adjudant en direction d'un petit bâtiment, au fond d'une cour. On nous y introduit, plus aucun doute, nous sommes au trou.

Vers midi, on nous apporte deux gamelles de purée avec une saucisse. Antoine, lui qui a habituellement si bon appétit, n'avale que deux fourchettes, moi, je grignote la moitié de la saucisse. Comment manger dans cette situation ? Environ une heure après, le lieutenant qui avait assisté le commandant ce matin entre dans notre cellule. Nous nous levons,

le saluons, il nous fait mettre immédiatement au repos en nous tendant des cigarettes de son paquet. Il s'assied sur le banc près de nous, c'est un jeune officier, qui vient certainement de sortir de l'école militaire. Il a l'air bon, rien à voir avec le commandant. Il nous parle calmement et nous dit,

- La seule façon de vous en sortir, tous les deux, c'est de fournir une preuve, un élément qui plaide en votre faveur, sinon le commandant ne voudra rien savoir.

- Comment voulez-vous que l'on fournisse une preuve de ce que l'on avance, enfermés là-dedans ?

Antoine lui lance, tremblant d'émotion,

- Y'a qu'à interroger les copains du 81e. Pourquoi c'est pas notre commandant qui s'occupe de nous ?

- Comprenez que pour eux vous n'existez plus, vous avez été tués dans l'assaut. Non, la seule chose qu'il faudrait c'est un témoignage sérieux. Votre histoire d'avion, c'est sérieux ça, sergent ?

Je lui réponds,

- Oui, mon lieutenant, c'est vrai, c'était un bébé Nieuport. Dès que l'on s'est mis à gesticuler et lui faire des signes, il nous a vus. Il a tourné au-dessus de nous, certainement le temps de préparer son message et il est descendu à une cinquantaine de mètres d'altitude pour nous le balancer dans un chiffon rouge, noué en boule.

- Dommage que vous n'ayez pas ramené ce message. Ce pilote est le seul témoin de votre errance. S'il pouvait venir dire qu'il vous a vu attirer son attention, je ferais valoir au commandant que ce n'est pas l'attitude de déserteurs qui cherchent plutôt à se planquer qu'à se faire remarquer.

Antoine rétorque.

- Comment le retrouver ? Tout le monde nous dit qu'il n'y avait pas d'aviation dans le coin. C'est pour ça qu'on nous croit pas.

- J'ai peut-être une possibilité, mais il va falloir agir vite. Je vais essayer de me renseigner auprès d'un ami qui est officier aviateur à Reims. Je vais tenter de le joindre, si on pouvait retrouver cet avion, on connaîtrait le pilote. Vous n'avez pas vu de numéro sur la carlingue ? Une marque de reconnaissance quelconque ?

Devant les grimaces de négation et les signes de tête que nous lui faisons, il n'insiste pas et nous dit qu'il va tenter de rentrer tout de suite en contact

avec son ami, par téléphone. Il nous demande avant de partir de lui préciser le jour et le moment de l'évènement. Nous le faisons approximativement et en nous concertant puisque nous n'avions plus de montre à ce moment-là pour lui fournir une heure exacte.

Le lendemain, lorsque nous recevons la visite du lieutenant, je m'aperçois de son inquiétude malgré les nouvelles encourageantes qu'il nous annonce. Il a réussi à contacter la base d'aviation de Reims pour avoir des nouvelles de son ami et tenter de retrouver le pilote qui nous a dirigés vers les nôtres. Il attend sa réponse. Mais je comprends au bout d'un instant, par ses réflexions, que ce n'est pas le succès de sa démarche qui l'inquiète, mais le temps qui va s'écouler. Je devine, d'après ses propos, que le commandant ne semble pas décidé à attendre trop longtemps avant de fixer notre sort. Je ne sais pas pourquoi, mais je garde confiance, je n'arrive pas à imaginer un sort funeste à notre histoire, nous n'avons rien à nous reprocher. Pour quelle raison serions-nous punis ? Antoine, quant à lui, ne partage pas ma sérénité, il s'interroge en permanence et ne cesse de me questionner par la même occasion. Je lui dis tout ce que je peux pour lui remonter le moral. Sa question qui revient en permanence est « Ils ne fusillent plus pour ça, mon sergent ? » Il a entendu parler de la suppression des conseils de guerre spéciaux, qui condamnaient et exécutaient sur le champ, alors il tente de se rassurer. Je lui dis qu'il a raison en dissimulant ma propre angoisse. Je n'ose pas demander au lieutenant ce que sont devenus les trois autres gars, qui sont arrivés avec nous et que l'on ne voit plus. Je dis à Antoine,

- Ils doivent être partis en perme, les veinards, après ce qu'ils ont vécu, ils le méritent bien. »

DIZIEME EPISODE

Le soir même, le juge Mercier auditionna le jeune lycéen en tant que témoin, après les déclarations de sa grand-mère. Il délivra des commissions rogatoires à la police pour qu'elle se saisisse de trois individus qu'il avait dénoncés. Le procureur qui avait été entre-temps informé des événements donna son aval pour un supplément d'instruction du fait du témoignage nouveau survenu. Le butin ayant été retrouvé suivant les indications du jeune homme, une partie des fonds avait servi à l'achat de stupéfiant, la police obtint rapidement des aveux des trois jeunes. La petite fille s'était vantée d'avoir une grand-mère fortunée, trois jeunes délinquants introduits dans ses relations en avaient pris connaissance et tenter de dévaliser la veuve. L'affaire avait mal tourné, malheureusement pour elle. Les jeunes truands, surpris par leur victime, s'étaient affolés et l'avaient frappée violemment et achevée en l'étouffant. Un des trois garçons, ami du petit-fils de la vieille dame qui avait révélé l'affaire, prit peur. N'ayant pas participé au meurtre, il refusait d'en être considéré comme co-auteur. Il admettait la complicité de vol, mais pas de meurtre. Quand il apprit que les deux travailleurs émigrés, qu'il connaissait, étaient soupçonnés, il eut l'idée de placer chez eux un des bijoux volés, pour leur faire endosser le crime.

Lorsque le procès eut lieu, à la demande du procureur, le tribunal prononça un non-lieu pour les deux ouvriers émigrés et condamna les trois jeunes dealers assassins qui s'accusaient mutuellement du meurtre. Ils

furent enfermés pour vingt ans. Quand on demanda au jeune homme, qui avait révélé l'affaire, pourquoi il ne s'était pas manifesté plus tôt, il répondit qu'il avait craint que sa petite amie ne passe pour une complice. En ce qui concerne le juge Mercier, il s'interroge encore aujourd'hui sur les raisons du doute qui l'avait tardivement envahi. Le destin des deux ouvriers n'avait tenu qu'à la démarche d'une vieille dame qui avait osé pousser la porte d'un commissariat pour parler des confidences de son petit-fils.

ONZIEME EPISODE

Dès qu'il termina de rédiger ses conclusions, le juge Mercier retrouva en pensées ses deux soldats désemparés.

« Le lieutenant revient nous voir le soir même pour nous annoncer qu'il a reçu une communication de son ami et que ce dernier a commencé les recherches concernant l'appareil qui nous a survolés ce jour funeste de notre récupération. Il pense que la réponse ne va pas tarder à arriver, avec le témoignage du pilote. Je réalise alors que ce lieutenant remplit pour nous la fonction d'avocat, il s'est de lui-même investi dans ce rôle comme le commandant l'a fait avec celui de procureur. Un simulacre de tribunal expéditif s'est créé. Deux hommes accusent et un homme défend. Lorsque le commandant nous convoque le lendemain, pour la seconde fois, Antoine est complètement perdu. Il semble ne plus rien comprendre à ce qu'il nous arrive quand il l'entend dire que dans vingt-quatre heures, si aucun élément nouveau n'est survenu, notre sort sera fixé. Le lieutenant lui rappelle qu'il attend son témoignage, le commandant lui répond, avec un sourire de dédain, qu'il en doute fort. Nous regagnons notre cellule, escortés par nos deux camarades qu'ils ont improvisés garde-

chiourmes. C'est alors seulement que je perçois la gravité de notre situation. Nous sommes aux mains d'un fou qui a tous les pouvoirs. Je voudrais bien arriver à m'enquérir de ce que nous risquons auprès du lieutenant, mais hors de la présence d'Antoine. Je n'ose imaginer le pire, malgré la suppression des tribunaux militaires d'exception de Joffre, et ne veux pas l'affoler. Je ne dors que très peu et je m'aperçois qu'il en est de même pour mon camarade. Lui qui avait tendance à me parler souvent, en particulier pour m'interroger, comme on questionne un grand frère, n'ouvre pratiquement plus la bouche, même pas pour se nourrir. Nos gamelles repartent comme elles arrivent. Dans la journée, le lieutenant nous rend visite pour nous annoncer qu'il attend toujours sa réponse de l'aviateur et nous dire qu'il ne faut pas perdre espoir. Je ne parviens pas à lui parler sans qu'Antoine nous entende. C'est à ce moment que ce dernier dit à l'officier,

- Qu'est-ce qui va nous arriver, mon lieutenant ?

L'autre lui répond sans le regarder,

- Tout à changer. Au pire le bataillon disciplinaire, et encore.

Je lui demande toutefois ce que sont devenus les trois autres soldats arrivés avant nous, les prisonniers des Allemands qui s'étaient évadés. Il me répond qu'ils ont rejoint l'arrière, en permission. Tandis qu'Antoine marmonne dans son coin,

- Y'en a qu'on l' pot.

Je lis dans le regard du lieutenant qu'il me ment. »

C'est le lendemain, en fin de matinée, que le lieutenant reçut le témoignage de l'aviateur à destination du commandant. Comme ce dernier était absent, il le remit sur son bureau. Le message était rédigé dans ces termes :

Je déclare sur l'honneur avoir survolé en rentrant de mission, le 12 mars 1916 vers 11 heures, près de la côte 511, en direction de Vigny, deux soldats qui m'ont fait des signes de détresse et à qui j'ai adressé un message rédigé sur une feuille de carnet de bord enveloppé dans un chiffon rouge, pour leur indiquer leur position. Il s'agissait manifestement de deux soldats égarés cherchant à rejoindre les lignes.

Fait à Ouges-Longvic, B A 102. Le 12 avril 1916.

Signé, Sous-Lieutenant Georges Guynemer.

Le matin même, au petit jour, avaient été fusillés pour désertion le sergent Philippe Mercier et le caporal Antoine Corda du 31^e régiment d'infanterie de Montpellier. Ses parents avaient toujours dit au juge Mercier ce qu'on leur avait annoncé à l'époque, c'est-à-dire que son grand-oncle était Mort pour la France, à Verdun. Ce n'est que bien plus tard, peu de temps avant que cette vieille femme soit assassinée chez elle, que le juge avait appris en accédant à des archives militaires la véritable fin des deux soldats égarés.

FIN

